

	<p>Fiche signalétique</p>	<p>An RPM Company</p>	<p>24 heures – Numéros de téléphone en cas d'urgence:</p> <p>Urgence médicale/ Empoisonner le Contrôle: Dans Les Etats-Unis: Call 1-800-222-1222. Outside U.S.: Appeler le centre antipoison.</p> <p>Urgence transport/Centre national de Réponse: 1-800-535-5053 1-352-323-3500</p>
			<p>.....</p> <p>•NOTE: Les numéros de téléphone en cas d'urgence doivent • •être utilisés uniquement lors de déversement, de fuite, • •d'incendie, d'exposition ou d'accident impliquant des • •produits chimiques. • <p>.....</p> </p>

IMPORTANT: Lire attentivement cette fiche signalétique avant de manipuler ou de disposer de ce produit. Remettre ces informations aux employés, clients et utilisateurs de ce produit. Ce produit est régit sous la gouverne de l'OSHA, Communication de renseignements à l'égard de matières dangereuses, et ce document a été préparé pour répondre aux exigences de ces standards. Les significations pour toutes les abréviations utilisées dans cette fiche signalétique sont décrites à la Section 16.

Section 1 – Identification du produit et de la compagnie

This MSDS is offered in English upon request.

Nom du produit:	DRYDEX Spackling (Ready To Use)	Date de révision:	01/28/2013
Numéro UPC:	070798711600, 070798711648, 070798723450, 070798723474	Date d'abrogation:	03/21/2012
Utilisation du produit/Classe:	Réparation de Spackle/Panneau MURAL	Numéro de fiche:	00010422605
Fabricant:	DAP Canada 475 Finchdene Square Unit 5 Scarborough, Ontario M1X 1B7 519-664-2252 (non urgente)		

Section 2 - Identification des dangers

Urgences générales: Un (n) le produit de pâte rose avec une odeur insignifiante. **AVERTISSEMENT !** Peut causer une irritation des yeux, de la peau, du nez, de la gorge et des voies respiratoires. L'enlèvement de ce produit après usage ou lors de ponçage à sec générera de la poussière. L'exposition à cette poussière peut causer une irritation des yeux, des oreilles, du nez et de la bouche. Nocif par inhalation et par ingestion. Lors de ponçage à sec, une exposition à la poussière peut causer une accumulation de matériau dans les yeux, les oreilles, le nez et la bouche. Ce produit contient du glycol d'éthylène.

Consulter les autres sections de cette fiche signalétique pour des informations plus détaillées.

Effets de surexposition – Contact oculaire: Peut causer une irritation des yeux. Les signes et symptômes peuvent inclure : douleur, larmes, inflammation, rougeurs et vision brouillée.

Effets de surexposition – Contact cutané: Peut causer une irritation de la peau. Peut causer un assèchement de la peau.

Effets de surexposition – Inhalation: L'inhalation de ce produit peut provoquer l'irritation des voies respiratoires (nez, bouche, muqueuses). L'inhalation de poussière peut causer des dommages du poumon ou les effets autres, défavorables, pulmonaires et respiratoires.

Effets de surexposition – Ingestion: En cas d'ingestion, peut causer diminution de la capacité pulmonaire. L'ingestion peut causer une obstruction du système gastrointestinal lorsque le matériau se durci. Ce produit peut être dangereux s'il est avalé. L'ingestion d'éthylène glycol peut causer une irritation du système gastrointestinal, des nausées, des vomissements, de la diarrhée et la mort si la quantité ingérée est suffisante.

Effets de surexposition – Dangers chroniques:

L'Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (IARC) a déterminé cette silice cristalline sous forme de quartz ou cristobalite qui est inhalé des sources de métier est cancérigène aux humains (Groupe 1- cancérigène aux humains). Se référer à la Monographie de IARC 68, la Silice, Quelques Silicates et Quelques Fibres Organiques (a publié en juin 1997) conjointement avec l'usage de ces matériels. Le Programme National de Toxicologie (NTP) classe respirable la silice cristalline comme " connu pour être une substance cancérigène humaine ". Se référer au neuvième Rapport sur les Substances Cancérigènes (2000). La Conférence Américaine d'Hygiénistes Industriels Gouvernementaux (ACGIH) classe la silice cristalline, le quartz, comme une substance cancérigène humaine présumée (le Groupe A2). Respirer de la poussière contenant de la silice cristalline peut ne pas causer de lésions ni de maladies apparentes même si des lésions permanentes aux poumons sont survenues. L'inhalation de poussière peut avoir des conséquences chroniques très sérieuses pour la santé : L'inhalation excessive de poussière respirable peut causer une pneumoconiose, une maladie respiratoire qui peut dégénérer sur un certain temps en incapacité progressive et quelques fois en lésions des poumons qui peut être mortelle. Les symptômes incluent : toux, respiration courte, sifflements, maladie de poitrine indéterminée et une réduction de la capacité pulmonaire. Fumer peut causer une accélération brutale de cette maladie. Les personnes atteintes de pneumoconiose sont prédisposées pour développer la tuberculose. Il y a plusieurs évidences démontrant que respirer de la silice cristalline ou la silicose est associée à une incidence accrue de maladies extrêmes significatives tel que le syndrome d'Erasmus (un désordre du système immunitaire manifeste causé par une fibrose des poumons, de la peau et de d'autres organes internes) et une maladie des reins. L'exposition prolongée, ou répétée, ou à de fortes concentrations peut provoquer un affaiblissement et une dépression du système nerveux central.

Une exposition excessive et répétée à l'éthylène glycol peut causer des lésions aux reins et au foie. Les études en laboratoire menées sur des animaux ont démontré que l'inhalation répétée d'éthylène glycol cause des changements néfastes du système cardiovasculaire. Lors d'études en laboratoire sur les animaux, il a été démontré que l'éthylène glycol cause des anomalies congénitales.

Voie(s) d'absorption: Peau le Contact, Inhalation, Oeil le Contact

Problèmes médicaux aggravés lors d'exposition au produit: Lors de ponçage à sec, la condition des personnes atteintes d'asthme ou de symptômes semblables à l'asthme peut s'aggraver en cas d'exposition excessive et répétée à la poussière.

Effets cancérigènes:

CAS No.	Chemical Name	ACGIH	OSHA	IARC	NTP
14808-60-7	Silice cristalline	Présumée cancérigène humaine.	Pas Enuméré.	Carcinogenic to humans.	Known To Be Human Carcinogen.

Section 3 - Composition / Ingrédients dangereux		
Chemical Name	CASRN	Wt%
Pierre à chaux	1317-65-3	60-100
Éthylène glycol	107-21-1	0.5-1.5
Silice cristalline	14808-60-7	0.1-1.0

Section 4 - Premiers soins

Premiers soins – Contact oculaire: En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Premiers soins – Contact cutané: Enlever et laver les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Premiers soins – Inhalation: En cas d'inhalation, transporter la personne exposée à l'air frais. Si elle a de la difficulté à respirer, quitter les lieux afin d'obtenir de l'air frais. Si la difficulté à respirer persiste, obtenir des soins médicaux

immédiatement.

Premiers soins – Ingestion: Appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison. Ne pas faire vomir.

Note au médecin: Aucun.

COMMENTAIRES: En cas de surexposition, appeler le centre antipoison.

Section 5 - Mesures de protection en cas d'incendie

Moyens d'extinction: Dioxyde de carbone, Sécher Chimique, Mousse, Arroser le Brouillard

Risques particuliers d'explosions ou d'ignition: Aucune connue.

Procédures spéciales de lutte contre les incendies: Utiliser une lance-brouillard afin de refroidir les contenants exposés au feu.

Section 6 - Mesures en cas de déversement accidentel

Procédures de nettoyage: Porter un équipement de protection personnel approprié tel que spécifié à la Section 8. Gratter le matériau sec puis déposer dans un contenant.

Section 7 - Manutention et entreposage

Manutention: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS! Éviter de respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer la poussière. L'enlèvement de ce produit générera de la poussière. Lors de ponçage à sec, l'exposition à cette poussière produit une accumulation de matériau dans les yeux, les oreilles, le nez et la bouche et peut causer une irritation. Éviter la chaleur et la manipulation excessive. Laver vigoureusement après la manipulation.

Entreposage: Éviter la chaleur excessive ou le froid excessif. Conserver hermétiquement fermé. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 120° F (48,8° C). Entreposer loin des produits caustiques et des agents oxydants.

Section 8 - Contrôles d'exposition / Protection personnelle

Chemical Name	CASRN	ACGIH TWA	ACGIH STEL	ACGIH CEIL	OSHA TWA	OSHA STEL	OSHA CEIL	Skin
Pierre à chaux	1317-65-3	10 MGM3	N.E.	N.E.	5 MGM3 (respirable fraction)	N.E.	N.E.	Non
Éthylène glycol	107-21-1	N.E.	N.E.	100 MGM3	N.E.	N.E.	N.E.	Non
Silice cristalline	14808-60-7	0.025 MGM.	N.E.	N.E.	10/(%SiO ₂ + 2) MGM3	N.E.	N.E.	Non

Notes concernant l'exposition:

14808-60-7 La liste des valeurs d'exposition moyennes pondérées (VEMP) 2001 émise par l'ACGIH, section «Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents» indique que la silice cristalline, en terme de particule aérodynamique, possède un diamètre de 4.0 microns.

La limite volatile tolérable pour la silice cristalline représente la fraction respirable.

La limite d'exposition permise et la limite volatile tolérable pour la silice cristalline, quartz, sont calculées par l'OSHA à partir de la formule suivante : $10 \text{ mg/m}^3 / (\% \text{ SiO}_2 + 2)$. Les deux, la concentration et le pourcentage de quartz pour l'application de ces limites, doivent être déterminées par le pourcentage de silice cristalline non capté lors du passage des particules en suspension dans un capteur-sélecteur de micro-organismes ayant les caractéristiques suivantes :

-----|-----
 | .. Diamètre aérodynamique (sphère de densité égale à l'unité) .| Pourcentage non capté |
 |.....| par un capteur-sélecteur |
 |.....| de micro-organisme |

290.....
2.575.....
3.550.....
5.025.....
100.....

Mesures de précaution: Les lentilles cornéennes peuvent présenter un danger particulier; les lentilles souples peuvent absorber le produit et tous les types de lentilles concentrent les irritants.

Contrôles d'ingénierie: Une ventilation locale près de la source d'émission peut être nécessaire pour maintenir la concentration ambiante au-dessous des niveaux limites recommandés. Empêcher l'accumulation de poussière et les vapeurs en ouvrant fenêtres et les portes ou utilise d'autres moyens pour assurer de l'entrée d'air fraîche pendant l'application, séchant et sanding. Un ponçage humide est recommandé afin d'éviter de générer de la poussière.

Protection des voies respiratoires: Si la concentration dépasse les niveaux limites spécifiés, il est recommandé d'utiliser un respirateur à adduction d'air pur agréé par NIOSH. Lorsque la concentration dépasse le facteur de protection de ce type de respirateur, il peut être nécessaire d'utiliser un appareil respirateur autonome. Un programme de protection respiratoire défini selon les normes de l'OSHA 1910.134 et de l'ANSI Z88.2 doit être appliqué à chaque fois que les conditions sur les lieux de travail exigent de porter un respirateur. Lors de ponçage à sec, porter un respirateur approuvé NIOSH/OSHA.

Le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) recommande que la limite d'exposition permise pour la silice en suspension soit abaissée à 50 microgrammes par mètre cube d'air (0,05 mg/m³) tel que déterminé lors de périodes de travail complètes pouvant aller jusqu'à 10 heures.

Protection de la peau: En cas d'utilisation excessive et répétée, porter des gants.

Protection des yeux: lunettes de sécurité avec protections latérales

Équipements de protection additionnels: inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Pratiques hygiéniques: Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Important: Les limites d'exposition permises (LEP) décrites proviennent du Department of Labor des États-Unis, règlement final concernant les valeurs d'exposition moyennes pondérées de l'OSHA (CFR 29 1910.1000); ces limites peuvent varier selon les états.

Note: Prendre tous les moyens selon les circonstances afin de prévenir ou réduire toute exposition de la peau des employés aux substances portant la mention «OU» dans la colonne «PEAU» du tableau ci-dessus. Utiliser des gants, une combinaison, des lunettes étanches, tout autre équipement de protection personnel adéquat, les contrôles techniques et les pratiques appropriées au type de travail.

Section 9 - Propriétés physiques et chimiques

Point d'ébullition:	Pas Etabli.	Densité de vapeur:	Plus lourd Qu'Aérer
Odeur:	Insignifiant	Limite de détection olfactive:	Pas Etabli.
Apparence:	Rose	Taux d'évaporation:	Plus lent Que Acétate de n-Butyl
Solubilité dans l'eau (H₂O):	Pas Etabli.	Poids spécifique:	1.87 - 1.87
Point de congélation:	Pas Etabli.	Taux de pH:	Entre 7,0 et 12,0
Pression de vapeur:	Pas Etabli.	Viscosité:	Pas Etabli.
État physique:	Pâte	Inflammabilité:	Ininflammable
Point d'éclair, ° F:	Plus grand que 200	Méthode:	(Seta A Fermé la Tasse)
Limite d'explosibilité inférieure, %:	Pas Déterminé.	Limite d'explosibilité supérieure, %:	Pas Déterminé.

Quand rapporté, la pression de vapeur de ce produit a été basé son maquillage de constituant théoriquement calculée et n'a pas été expérimentalement.

(Consulter la Section 16 pour connaître la signification des abréviations)

Section 10 - Stabilité et réactivité

Conditions à éviter: Chaleur excessive ou froid excessif.

Incompatibilité: des oxydants forts des bases fortes

Produits de décomposition dangereux: Produits de décomposition habituels : oxydes de carbone (COx) et oxydes d'azote (NOx).

Risque de polymérisation: Aucune polymérisation dangereuse ne surviendra dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité: Stable dans des conditions normales

Section 11 - Propriétés toxicologiques

Produit DL50: Pas Etabli.

Produit CL50: Pas Etabli.

CASRN	Chemical Name	LD50	LC50
107-21-1	Éthylène glycol	Rat:4700 mg/kg	Rat:10876 mg/kg

Données significatives possiblement pertinentes à l'humain: Aucun.

Section 12 - Information écologique

Information écologique: Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Section 13 - Information sur la mise au rebut

Information concernant la mise au rebut: Disposer de ce matériau en respectant les lois fédérales, provinciales et municipales. Les lois et restrictions provinciales et municipales sont complexes et peuvent différer des lois fédérales. La responsabilité de la disposition appropriée des déchets appartient au propriétaire des déchets.

Code de mise au rebut de l'Agence de protection de l'environnement (40 CFR Section 261): Aucun.

Section 14 - Étiquetage selon le Ministère des Transports

Nom du produit expédié:	Pas Régulé.	Groupe d'emballage:	Pas Applicable
Nom technique:	Pas Applicable	Classe de transport:	Pas Applicable
Classe de danger:	Pas Applicable	Numéro UN/NA:	Pas Applicable

Note : L'information d'expédition fournie est applicable pour le transport de sol domestique seulement. La catégorisation différente peut s'appliquer si expédié via les autres modes de et/ou de transport aux destinations non résidentielles.

Section 15 - Information sur les règlements

CERCLA - Catégories de dangers selon le SARA:

Ce produit a été revu en conformité avec les «Catégories de dangers» établies par l'Agence de protection de l'environnement et promulguées aux Sections 311 et 312 du Superfund Amendment and Reauthorization Act de 1986 (SARA Titre III). Selon les définitions applicables, il est considéré répondre aux catégories suivantes:

RISQUE DE SANTE IMMEDIAT, RISQUE DE SANTE CHRONIQUE

SARA Section 313:

Ce produit contient les substances suivantes assujetties aux normes de déclaration de la Section 313, du Titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 et du 40 CFR partie 372:

Aucun

LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES:

Tous ingrédients dans ce produit sont ou sur la liste d'inventaire de TSCA, ou autrement exempter.

Ce produit contient les substances chimiques suivantes à déclarer selon les normes TSCA 12(B) si exporté à l'extérieur des États-Unis:

Aucun

SIMDUT CANADIEN :

Cette FTSS a été préparée conformément aux règlements sur les produits contrôlés sauf pour l'utilisation du titre 16.

CLASSE SIMDUT CANADIEN : Pas un produit contrôlé.

Section 16 - Autres informations

HMIS Classification des dangers:

Santé: 1 Inflammabilité: 1 Réactivité: 0 Protection personnelle: X

COMPOSÉ ORGANIQUE VOLATIL (VOC), moins d'eau exempte moins: G/LITRE: 41.7 LB/GALLON: 0.35
POIDS : POIDS %: 1.3

COMPOSÉ ORGANIQUE VOLATIL (VOC), moins d'eau exempte moins, moins LVP-VOCs: POIDS : POIDS %:
0.3

RAISONS DE RÉVISION: Mise à jour périodique

Légende:

N.A. – Non applicable

LD50 – Dose létale 50

N.É. – Non établi

LC50 – Concentration létale 50

N.D. – Non déterminé

NJRTK – New Jersey Right-to-Know Law

OSHA – Occupational Safety and Health Administration

VOC – Composé organique volatil

HMIS – Hazardous Materials Identification System

PEL – Limite d'exposition permise

TWA – Valeur d'exposition moyenne pondérée

TLV – Limite tolérable d'exposition

NTP – National Toxicology Program

F – Degré Fahrenheit

STEL – Limite d'exposition à court terme

C – Degré Celcius

CASRN – Numéro enregistré selon le Chemical Abstracts Service

ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienists

SARA – Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986

nous croit que les données et renseignements stipulés dans cette fiche signalétique sont précis à la date de rédaction de cette fiche. Ces données sont offertes en toute bonne foi et représente des valeurs standard sans toutefois être des spécifications du produit. **AUCUNE GARANTIE SUR LA QUALITÉ MARCHANDE, GARANTIE D'APTITUDE POUR AUCUN TYPE D'EMPLOI PARTICULIER OU TOUTE AUTRE FORME DE GARANTIE N'EST EXPRESSÉMENT OU IMPLICITEMENT OFFERTE EN REGARD DES INFORMATIONS FOURNIES DANS CETTE FICHE OU DES INFORMATIONS RELATIVES AU PRODUIT.** Cette fiche est produite uniquement à titre de guide pour les personnes formées à cet effet afin qu'elles puissent appliquer les procédures appropriées de manutention auxquelles le produit réfère. Toutefois, c'est la responsabilité chaque utilisateur de revoir les recommandations selon le contexte spécifique de l'utilisation prévue et de déterminer si ces procédures sont appropriées.

< Fin de la fiche signalétique >